

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 31 octobre 2023**

<p><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></p> <p>Afférents au Conseil Municipal : 19</p> <p>En exercice : 19</p> <p>Nombre de présents : 14</p> <p>Nombre de votants : 15</p> <p>Date de la convocation 27 octobre 2023</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-trois, le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne -</p> <p><u>Excusés</u> : Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)</p> <p><u>Absents</u> : - Madame STRADY Emmanuelle- Madame CHAPRON Christine- Monsieur LATREUILLE Alain - Monsieur VICI Laurent</p> <p>A été nommée secrétaire de séance : Madame Béatrice ORTEGA</p>
--	---

2023 10 101 Convention avec le Centre Français Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) – actualisation de l'annexe tarifaire

Monsieur le Maire rappelle :

Le CFC est l'organisme de gestion collective des droits de copie de la Presse et du Livre.

Le CFC délivre par ce conventionnement les autorisations nécessaires pour effectuer et diffuser des copies papier ou numérique de pages de livres ou d'articles de presse.

En effet, une autorisation est nécessaire pour la réalisation et la diffusion, dans un cadre professionnel, y compris en interne, de copies papier ou numériques d'articles de presse ou de pages de livres protégés par le droit d'auteur.

L'adhésion à ce contrat est une garantie par le CFC contre le risque de poursuite pour contrefaçon et contre la mise en cause de la responsabilité civile ou pénale de la commune engagée par un auteur, un éditeur ou un tiers détenteur de droits de propriété littéraire et artistique sur une oeuvre reproduite.

La tarification annuelle pour la commune du GUA est portée pour 2024 à 200 € HT (150 € HT actuellement).

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- émet un avis favorable sur l'actualisation de la grille tarifaire
- autorise Monsieur le Maire à mener toutes démarches et signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/11/2023

Publiée sur le site internet le : 14/11/2023,

Le GUA, le 02 novembre 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

